

## **FNEC FP-FO 81**

**Une nouvelle fois, la Directrice Académique du Tarn dépasse les bornes :  
les organisations syndicales FO, FSU et UNSA claquent la porte de la  
Formation Spécialisée !**

Chers collègues,

Jeudi dernier, la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du Comité Social d'Administration du Tarn s'est réunie. La FNEC FP-FO 81 y a lu une déclaration liminaire dont voici quelques extraits :

*"Nombre de RSST (Registres Santé et Sécurité au Travail) que nous étudions aujourd'hui sont préoccupants et demandent une réponse rapide de l'administration. Comment ne pas voir dans ces RSST la concrétisation de toutes les alertes lancées par Force Ouvrière, qui depuis le début dénonce l'inclusion systématique menée à marche forcée sans moyens, sous couvert d'équité, sous couvert de ne pas exclure les enfants porteurs de handicap... Les résultats, malheureusement, sont là... Et force est de constater, qu'aujourd'hui, de plus en plus d'élèves, au lieu d'être sensibilisés au handicap, l'ont assimilé à la peur. Force est de constater, comme l'avait lui-même admis l'ancien Ministre Portier que "trop d'élèves, de parents et de personnels en ressortent abîmés". L'inclusion systématique comme l'a voulu Macron est un échec, et même une souffrance pour les élèves porteurs de handicap et les autres."*

*"C'est une énième alerte que nous vous lançons. Les collègues ont besoin du soutien de leur hiérarchie, pas de se sentir coupables d'une situation qui est de la responsabilité d'une institution qui les abandonne ! Il est de votre responsabilité, Madame la Directrice Académique, en tant qu'employeur, de vous assurer de la sécurité de vos agents et de la préservation de leur santé. La situation est alarmante. La responsabilité de faire remonter la situation du Tarn pour obtenir plus de moyens, nous la partageons dans cette Formation Spécialisée, la FNEC FP-FO œuvre à cet objectif. Nous devons tous y œuvrer."*

*"Madame la Directrice Académique, comment peut-on laisser des enfants avec notifications d'AESH-i sans AESH pendant plus de 6 mois ? C'est de la maltraitance. Après l'année que nous avons vécue - subie - plus personne ne peut faire l'autruche et se cacher derrière le dogme de l'inclusion systématique et forcée ou derrière l'effort budgétaire demandé par un gouvernement illégitime. Nous ne pouvons plus compter sur l'engagement indéfectible des collègues qui font tout ce qu'ils peuvent, au détriment de leur santé, pour naviguer avec un bateau qui prend l'eau !"*

Les déclarations liminaires de toutes les organisations syndicales présentes (UNSA et FSU) étaient d'ailleurs unanimes sur le constat alarmant de la situation. La lecture des RSST pour Risques Psycho Sociaux, notamment, devient de plus en plus pénible tant les situations sont gravissimes, répétées depuis de trop nombreuses années, sans prise de conscience, de solutions autres que pédagogiques ou de politiques de prévention efficaces par l'administration. Et chaque fois, la Directrice Académique reste sourde à nos alarmes, préférant toujours rejeter la faute sur les collègues plutôt que de remettre l'institution, et l'absence de moyens, en question.

### **La Directrice Académique s'obstine à refuser d'entendre les dossiers défendus par FO ! Mais c'est sans compter sur la ténacité des représentants FO !**

La DASEN a ainsi refusé, comme lors de la dernière instance, d'entendre 6 de nos dossiers ! Selon elle, et contrairement à ce que prévoit la réglementation, la F3SCT n'a pas pour rôle de traiter les urgences ! Danger grave et imminent ? Pas le lieu. Information préoccupante ? Pas le lieu.

Après une interruption de séance, la DASEN s'est tout de même vue contrainte d'accepter que nous présentions les situations de 2 écoles qui nous semblaient les plus urgentes : un enfant potentiellement en danger dans le cercle familial et des enregistrements audios de la classe en possession d'un parent.

Sur ces situations, la DASEN a déclaré refuser de les traiter en instance parce que, de son point de vue, elles relèvent de la compétence des IEN et que c'est à ces derniers de gérer cela. Visiblement, les conditions de travail des IEN importent peu aux yeux de la DASEN. Alors qu'elle est employeur, en situation de responsabilité, elle n'apporte donc aucune solution. Les problèmes sont soit de la faute des collègues, soit ne sont pas de son ressort, soit ne méritent qu'une petite formule dont elle a le secret :

- A propos de lettres anonymes au Collège de Lacaune : "c'est une coutume locale, avec les salaisons..." Lacaune, où les collègues sont en grande souffrance ! Lacaune, où malgré l'intervention de FO, la DASEN excuse un management destructeur à cause d'une "fatigue provoquant un manque de filtre". La présentation de la situation par la DASEN est une relecture de la réalité : la Directrice Académique prise en flagrant délit de post-vérité.
- Concernant le signalement des enseignants qui se font insulter et menacer à l'école de Murat, la DASEN émet peu d'intérêt à ce sujet en expliquant que c'est une école qui pose problème depuis des années et qu'elle "pourrait en écrire un livre".

**FO s'attache à ce que toutes les fiches RSST pour lesquelles nous avons été saisis ou pour lesquelles les faits nous semblent relever d'un danger grave et imminent, soient mises à l'ordre du jour du CSA. Conformément à la réglementation !**

A noter que l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail et la Conseillère de prévention académique présentes pour cette instance, plutôt que de rappeler à l'employeur les obligations qui sont les siennes, ont tenté de remettre en cause les représentants des personnels dans l'exercice de leur mandat.

La FNEC FP FO est intervenue hier en Formation spécialisée Académique pour dénoncer ce détournement du rôle de ces personnels qui devraient uniquement se situer sur le terrain de la défense des conditions de travail des personnels et l'application de la réglementation prévue à cet effet.

**Préconisations des syndicats :  
la DASEN voudrait transformer les représentants du personnel en courroie de transmission de l'administration !**

Mais le mépris de la Directrice Académique a atteint son paroxysme lors de la lecture des préconisations faites par les représentants des personnels. La Directrice Académique a estimé que nos préconisations relevaient trop de "revendications syndicales". Nous demandions plus de moyens pour l'école et, visiblement, selon la DASEN, ce ne sont pas des solutions convenables. La DASEN ajoute, après discussion avec l'ISST et la Conseillère de Prévention Académique sur ce sujet, que les autres départements font mieux que le Tarn en la matière.

Une représentante UNSA demande alors à la Conseillère de Prévention quelles seraient les recommandations face à un élève hautement perturbateur. Et la Conseillère de nous répondre que ce n'est pas son rôle...

**FO ne proposera pas du bricolage !  
La seule solution possible, ce sont des moyens pour l'École !**

Que de mépris pour nos collègues, pour leurs représentants ! Mais c'était sans compter sur la dernière tirade de la Conseillère de Prévention qui s'est moquée sans détour de l'une des représentante du personnel. C'était le mot de trop pour **FO, la FSU et l'UNSA** qui ont plié bagages, ensemble, et ont quitté l'instance suite à ces remarques pour le moins inappropriées, voire blessantes.

Cette instance nous aura confirmé que la Directrice Académique persiste dans son déni des conséquences de la situation tarnaise calamiteuse. Il est alors légitime de se questionner sur la position de la DASEN : cautionne-t-elle la politique de destruction de l'École publique ? Fait-elle remonter au Ministère les difficultés alarmantes que rencontrent les collègues dans les établissements ? Demande-t-elle davantage de moyens, de personnels ?

**Alors, puisque le gouvernement, le ministère et la DASEN continuent de tourner le dos aux revendications des personnels, la FNEC FP FO 81 appelle tous les collègues à se réunir dès la rentrée pour discuter, établir les revendications et les moyens de les faire entendre !**

Prévoyez d'ores et déjà dans vos agendas pour l'an prochain de participer à des Réunions d'Infos Syndicales (9h par an) ; de participer aux stages de formation syndicale que propose la FNEC FP-**FO** 81 (le calendrier sera communiqué rapidement) !